

LE TEMPS

geneve Jeudi 5 février 2009

Une nouvelle prison de 500 places est prévue

Par Cynthia Gani

Sous l'égide du Conseil d'Etat, un comité de pilotage planche sur le projet de nouvel établissement de détention préventive dans le périmètre de Champ-Dollon

Le gouvernement genevois a fini d'hésiter. «La surpopulation carcérale de Champ-Dollon pose des problèmes en matière de conditions de détention et de travail pour les gardiens. Sans parler des risques au niveau de la sécurité interne.» Ministre libéral chargé des Constructions, Mark Muller l'assure: le Conseil d'Etat est désormais «unanime» dans sa volonté de construire une nouvelle prison pour la détention préventive. Et pas des moindres: 500 places sont envisagées dans le périmètre de Champ-Dollon. Un comité de pilotage étudie le projet: il rendra ses conclusions le 31 mai. Le débat qui suivra au Grand Conseil sera vif.

Un problème chronique

A Genève, la surpopulation carcérale constitue un problème chronique. A mi-janvier, Champ-Dollon a une nouvelle fois franchi le seuil psychologique des 500 détenus, alors qu'à sa construction en 1977, l'institution avait été prévue pour n'accueillir que 270 personnes. Résultat: un risque permanent d'émeutes, comme fut le cas en mai 2006, et des révoltes de gardiens: ces derniers mois, ils ont ainsi bloqué deux fois l'accès de la prison pour réclamer des hausses de salaires et d'effectifs.

La pression pour augmenter le nombre de places en détention préventive n'est pas neuve. A l'époque où elle dirigeait Justice et la police, la libérale Micheline Spoerri avait lancé une réflexion sur la construction d'un cinquième étage à Champ-Dollon. L'idée avait finalement été écartée, notamment au motif que le contexte de surpopulation carcérale était trop explosif pour se risquer à lancer des travaux d'envergure.

«Un réel besoin»

Mais désormais, explique Sahra Leyvraz-Currat, secrétaire adjointe chargée du pénitentiaire au Département des institutions, il s'agit de construire un établissement qui permettrait d'une part de décharger Champ-Dollon, et, d'autre part, d'accueillir de nouveaux détenus. «On attendait beaucoup du nouveau code pénal, mais son impact a finalement été moindre. Avec la délinquance que l'on connaît et l'augmentation prévue du bassin de population, on constate un réel besoin.»

La future prison viendra s'ajouter à celle de La Brenaz, inaugurée en janvier 2008, qui peut accueillir 68 détenus exécutant des courtes peines. Et au projet Curabilis, destiné aux délinquants mentalement perturbés et dangereux, de 62 places.

«La nature a horreur du vide»

Le comité, qui compte dans ses rangs le directeur de Champ-Dollon, Constantin Franziskakis, doit rendre son rapport sur la faisabilité du projet d'ici fin mai. Le Grand Conseil devra alors voter un crédit d'étude. Et déjà, les esprits s'échauffent. A la commission parlementaire des visiteurs de prison, le socialiste Alberto Velasco dénonce la décision du Conseil d'Etat, «une aberration». L'élu estime que le canton ferait mieux d'investir dans la réintégration des prisonniers et dans les assistants sociaux qui manquent à Champ-Dollon. «Construire une prison de 500 places constitue une fuite en avant: en deux mois, elle sera surpeuplée, car la nature a horreur du vide.»

La Verte Esther Alder est plus nuancée: «On est dans l'impasse, on ne peut plus laisser les détenus dans cette situation.» La députée est en revanche réservée sur l'opportunité de construire la prison dans le périmètre de Champ-Dollon: «Je ne suis pas favorable à un site carcéral avec autant de monde», explique-t-elle.

Chez les libéraux, Renaud Gautier affirme que «nous n'avons pas d'autre solution». Son collègue de parti Olivier Jornot, qui a déposé une interpellation urgente et une motion pour s'inquiéter de la surpopulation de Champ-Dollon, salue l'initiative du Conseil d'Etat, tout en réclamant que des structures provisoires soient aménagées au plus vite.

Au Grand Conseil, le débat s'attardera sans doute sur la question de la détention préventive, puisque Genève détient le record national en la matière, selon Vincent Spira, président de la commission pénale au sein de l'Ordre des avocats genevois. «On peut noter une légère évolution de la Chambre d'accusation, qui est un peu plus critique dans sa mission de contrôle de la détention, mais de manière générale, Genève reste le canton où l'on utilise le plus la détention préventive. Il dépasse Bâle et Zurich, comparables aux plans démographique et géographique.»

D'ailleurs, il y a un an, le ministre des Institutions, le socialiste Laurent Moutinot, avait ému le Palais de justice en écrivant aux juges d'instruction qu'ils devaient redoubler d'efforts pour lutter contre la surpopulation carcérale. Autrement dit: qu'ils ralentissent le rythme des détentions préventives.

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA